



Novembre 2022

## Fiche d'information sur le programme de développement rural 2014-2022 de la Haute-Normandie (France)

La Commission européenne a officiellement adopté le programme de développement rural (PDR) de la région Haute-Normandie le 24 novembre 2015. Ce programme élabore la stratégie pour l'utilisation de près de 256 millions d'euros de fonds publics disponibles pour la période 2014-2022. La dernière modification du PDR a été approuvée par la décision d'exécution [C\(2022\)8699](#) de la Commission du 24 novembre 2022.

Le PDR de la Haute-Normandie soutient des **projets de modernisation et de développement pour environ 2.270 exploitations dont 870 gérées par de jeunes agriculteurs** afin de garantir le renouvellement générationnel. Des **actions de formation (1665 participants) et de coopération (98 projets)** ont aussi été proposées. Le programme mobilise environ 22 millions d'euros pour créer davantage de valeur ajoutée de la production agricole normande en **soutenant l'adhésion de nouveaux agriculteurs à des démarches de qualité, de commercialisation en circuits courts et autres, ainsi que** les activités de transformation et de commercialisation dans les exploitations agricoles. Le programme mobilise environ **12 millions d'euros pour favoriser le développement des énergies renouvelables, notamment la production de biogaz à partir de biomasse agricole**. Environ 23 % de la population régionale bénéficient de ces initiatives locales qui sont développées au travers de 5 stratégies de développement local.

Le [développement rural](#) est le deuxième pilier de la [politique agricole commune](#) (PAC), mettant à disposition des États membres une enveloppe financière européenne pour gérer des programmes cofinancés, au niveau national ou régional, dans le cadre d'une programmation pluriannuelle. Au total, 118 programmes sont prévus dans les 28<sup>1</sup> États membres. Le [règlement de développement rural](#) pour la période 2014-2022 identifie six priorités économiques, environnementales et sociales, parmi lesquelles les programmes établissent leurs objectifs stratégiques, les mesures mises en œuvre pour les atteindre et les résultats escomptés. En outre, afin de mieux coordonner les actions et de maximiser les synergies entre les différents fonds européens structurels et d'investissement ([FESI](#)), un [Accord de Partenariat](#) a été conclu avec chaque État membre pour développer la stratégie pour les investissements financés par l'UE.

---

<sup>1</sup> Le Royaume-Uni a quitté l'Union Européenne le 31 janvier 2020. Conformément à l'accord de retrait, le soutien au titre du développement rural continue de s'appliquer au Royaume-Uni pendant la période de programmation 2014-2020

En France, au cours de la période 2014-2022, la politique communautaire de développement rural est mise en œuvre à travers 30 programmes. Le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) (doté de 15,8 milliards) cofinance 22 programmes pour les régions de l'Hexagone et pour la Corse, 5 programmes pour les départements d'outre-mer, 1 programme national dédié à la gestion des risques et l'assistance technique et le programme spécifique pour le réseau rural national. Des éléments communs à un certain nombre de mesures sont repris dans un cadre national qui ne dispose d'aucune allocation budgétaire. À ce budget FEADER s'ajoutent 867 millions € de l'EURI.

Le présent document fournit un aperçu de la manière dont le programme relève les défis et évalue les opportunités auxquels la Haute-Normandie fait face. Le tableau en annexe synthétise les priorités stratégiques, les cibles et le budget alloué à chacune des mesures.

## **1. SITUATION ET ENJEUX**

La région Haute-Normandie compte actuellement environ 1,85 million d'habitants (soit 3% de la population française) sur une superficie totale de 12 300 km<sup>2</sup>, soit une densité de 150 habitants au km<sup>2</sup>; ce qui en fait l'une des régions les plus densément peuplées de France.

Ce territoire présente un relief en plateaux entrecoupés de nombreuses vallées. Les zones de plateaux, composés de limons profonds sont propices aux grandes cultures. Les vallées, moins fertiles et pour certaines très accidentées, sont plutôt des zones d'élevage. Elles offrent des paysages typiques et une remarquable richesse écologique : pelouses sèches sur les coteaux de la Seine et de l'Eure ; vaste forêt sur les versants, zones humides en fond de vallée, qui tranchent avec la monotonie des plateaux

Avec un PIB total de 47 milliards d'euros, soit 25.600 euros par habitant (en 2010), les territoires de l'Eure et de la Seine-Maritime se placent dans une position médiane, entre le 5e, le 9e ou le 13e rang des régions françaises (avant fusion) (selon qu'il s'agisse du PIB par emploi, de PIB par habitant ou de PIB brut). Son PIB représente 2,43% du PIB national.

Les territoires de l'Eure et de Seine-Maritime se caractérisent par une activité industrielle encore très présente (c'est l'une des régions où la part du secteur secondaire dans l'emploi est la plus importante - 25.3% des actifs contre 18,6% au niveau national (IC 11) et par un secteur tertiaire en progression mais peu développé dans certains domaines (services à la population par ex.)).

Une nouvelle délimitation des Régions est entrée en vigueur en France depuis le 1er janvier 2016 (loi NOTRe du 7 août 2015 sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République). Les Régions Haute-Normandie et Basse-Normandie ont fusionné pour former la Région Normandie. La nouvelle Région Normandie est devenue dès lors l'autorité de gestion des deux programmes de développement rural de Haute et de Basse-Normandie.

La Région Haute-Normandie est classée dans la catégorie "autres régions" (le PIB par habitant est supérieur à 90% de la moyenne communautaire).

Les défis socio-économiques de l'agriculture sont liés, pour l'essentiel, à ceux des grandes cultures et aux fluctuations des prix et conditions de compétitivité sur les marchés mondiaux des produits agricoles et sur celui des intrants de base. Avec cette mention particulière pour ce type d'agriculture très intensive en capital fixe, que constitue au démarrage, l'obstacle financier lors d'une reprise d'exploitation agricole.

## **2. COMMENT LE PDR RÉPOND AUX ENJEUX**

Pour répondre aux défis à relever, le PDR s'articule autour de 6 priorités européennes de développement rural, dont la plus importante est **la priorité 2 - Amélioration de la viabilité et de la compétitivité des exploitations agricoles (36 % du FEADER) suivie de la priorité 4 - Restauration, préservation et renforcement des écosystèmes (27 % du FEADER)**

Les objectifs et cibles du PDR selon les priorités de l'Union en matière de développement rural sont dans l'ordre :

### Transfert de connaissances et innovation

Le PDR accompagne le développement de 41 projets de coopération et de 2 groupes opérationnels. Ces projets visent un large éventail de formes de coopération et de bénéficiaires – petits ou plus grand – pour contribuer à la réalisation des objectifs de la politique de développement rural en aidant les opérateurs à imaginer autrement des pistes possibles de succès face aux défis posés, économiques, environnementaux ou territoriaux et des infrastructures ou services.

### Viabilité et compétitivité des exploitations agricoles

Le programme prévoit de soutenir des exploitations (26,45 % de l'ensemble) dans leur modernisation et leur développement. De même, le PDR de Haute-Normandie envisage de soutenir le renouvellement générationnel sur l'ensemble de la période.

### Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles

Le programme vise à combler le déficit de valeur ajoutée de la production agricole, et l'absence de mise en valeur des produits normands, alors que la région bénéficie d'une image positive forte. Avec les moyens financiers disponibles, l'objectif est d'encourager l'adhésion de nouveaux agriculteurs à des démarches de qualité, de commercialisation en circuits courts et autres, et de promouvoir les activités de transformation et de commercialisation dans les exploitations agricoles.

### Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la forêt

Le PDR agit pour la protection de l'environnement, la préservation, la restauration et la gestion des ressources naturelles, qui constituent un facteur d'attractivité touristique et génèrent des retombées économiques pour le territoire. Environ 4.70 % de la surface agricole est couverte par des contrats agri-environnement-climat. L'évolution des pratiques agricoles est accompagnée par des projets d'investissements non productifs liés à la réalisation d'objectifs environnementaux. Le programme soutient des projets d'études et plans d'investissements liés à l'entretien, à la restauration et à la réhabilitation des espaces remarquables à haute valeur naturelle notamment pour les sites du réseau Natura 2000. L'agriculture biologique est encore peu présente en Haute-Normandie avec 7 600 ha.

### Efficacité énergétique, des énergies renouvelables et climat

Les actions retenues pour cet objectif relèvent du soutien à l'acquisition d'équipements innovants permettant d'améliorer l'efficacité énergétique des exploitations agricoles et des industries agro-alimentaires, tels que des équipements collectifs économes en énergie et des séchoirs solaires.

Par ailleurs, le programme soutient le développement des énergies renouvelables, notamment la production de biogaz à partir de biomasse agricole, et le développement des filières locales bois-énergie.

### Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique des zones rurales

Le programme contribue à améliorer le cadre de vie dans les territoires ruraux en ciblant les domaines de la santé, du tourisme et de la culture. Environ 18 % des ressources du programme sont utilisées pour des actions de développement avec notamment, l'objectif d'atteindre 23 % de la population régionale bénéficiant de services et d'infrastructures améliorés.

Le PDR de Haute-Normandie mise aussi sur les projets de coopération Leader comme outil de développement local. L'objectif est d'accompagner cinq stratégies de développement local portées par des groupes d'action local, dont peuvent bénéficier 431.000 personnes, soit 23,28% de la population.

Le programme se décline en 13 mesures dont les 6 plus importantes sont (entre parenthèses la proportion de l'enveloppe financière totale) :

- Mesure 4 (investissements physiques) : 87.784.212 EUR (36,82%)
- Mesure 7 (services de base et rénovation de villages) : 32.752.408 EUR (13,73%)
- Mesure 10 (agri-environnement-climat) : 30.595.988 EUR (12,83%)
- Mesure 11 (Agriculture biologique) : 25.566.666 EUR (10,72%)
- Mesure 6 (développement des exploitations agricoles et des entreprises) : 23.693.880 EUR (9,93%)
- Mesure 19 (Leader) : 18.124.038 EUR (7,60%)

## Distribution indicative des ressources du PDR de Haute-Normandie et indicateurs cibles

Priorités et cibles	Mesures	Dépense publique totale (€)	%
<b>Priorité 1 : Transfert de connaissances et innovation</b>			
<u>1A</u> : Favoriser l'innovation, la coopération et le développement des connaissances			
▶ <u>2,50 %</u> des ressources du PDR	01. Connaissances		
	16. Coopération		
<u>1B</u> : Renforcer les liens entre l'agriculture, la production alimentaire et la foresterie, la recherche et l'innovation			
▶ <u>41</u> projets de coopération envisagés dans différents domaines	16. Coopération		
<u>1C</u> : Formation			
▶ <u>1665</u> participants formés	01. Connaissances		
<b>Priorité 2 : Viabilité et compétitivité des exploitations, gestion durable des forêts</b>		<b>86.623.072</b>	<b>36,34</b>
<u>2A</u> : Modernisation, compétitivité et restructuration des exploitations agricoles			
▶ <u>12,18 %</u> des exploitations bénéficiant de soutien pour leur modernisation et développement	01. Connaissances	1.578.975	0,66
	04. Investissements	63.044.097	26,45
<u>2B</u> : Installation de jeunes agriculteurs			
▶ <u>7.57 %</u> d'exploitations gérées par de jeunes agriculteurs bénéficiant de soutien à l'installation	06. Développement des exploitations et entreprises	22.000.000	9.23
<b>Priorité 3 : Organisation de la chaîne alimentaire, transformation et commercialisation</b>		<b>21.809.604</b>	<b>9,15</b>
<u>3A</u> : Valeur ajoutée aux produits agricoles par la transformation, amélioration de la commercialisation			
▶ <u>1.07 %</u> d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien pour la participation à des systèmes de qualité	03. Systèmes de qualité	153.236	0.06
▶ <u>50.036.000</u> de dépenses d'investissements (publiques + privées)	04. Investissements	17.528.200	7,35
□	16. Coopération	4.068.750	1,59
<b>Priorité 4 : Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie</b>		<b>64506775,35</b>	<b>27,06</b>
<u>4A</u> : Biodiversité			
▶ <u>4,74 %</u> des surfaces agricoles sous contrat de gestion soutenant la biodiversité	04. Investissements	4404087,14	1,85
<u>4B</u> : Gestion de l'eau			
▶ <u>4,61 %</u> des surfaces agricoles sous contrat de gestion visant l'amélioration de la qualité de l'eau	07. Services de base	9642050	4,04
	08. Forêts	130.666	0,05
<u>4C</u> : Gestion et érosion des sols			
	10. Agri, ENV, Climat	23.173.333	9,05

▶ <u>3,55 %</u> des surfaces agricoles sous contrat de gestion visant l'amélioration de la gestion des sols	11. Agriculture biologique	26.951.181	10,53
▶ <u>0,12 %</u> des surfaces forestières sous contrat de gestion visant l'amélioration de la gestion des sols	12. Natura 2000 & DCE	13.333	0,01
P4: Tous domaines prioritaires	13. ICHN	588.229	0,23
<b>Priorité 5 : Promouvoir l'efficacité des ressources</b>		<b>12525078</b>	<b>5,25</b>
<u>5B</u> : Efficacité énergétique dans l'agriculture			
▶ <u>2.319.500 €</u> investissements totaux pour l'énergie	04. Investissements	807828,32	0,34
<u>5D</u> : Réduction du gaz à effet de serre			
▶ <u>1,46 %</u> de terres agricoles sous contrat de gestion visant la réduction du gaz à effet de serre...	10. MAEC	6400000	2,68
<u>5E</u> : Conservation/séquestration du carbone			
▶ <u>0,12 %</u> de terres agricoles ou forêt sous contrat de gestion contribuant à la séquestration/conserveration du carbone	04. Investissements	2000000	0,84
	08. Forêt	4.562.000	1,38
<b>Priorité 6 : Développement économique, inclusion sociale</b>		<b>42928277,56</b>	<b>18,01</b>
6A : Petites entreprises, création d'emplois			
▶ <u>6</u> emplois créés	06. Développement exploitations	23110358	0,71%
6B : Développement local			
▶ <u>26,36 %</u> population régionale bénéficiant de stratégies de développement local	07. Services de base	23110358	9,69
▶ <u>23,29 %</u> population régionale bénéficiant de services et d'infrastructures améliorés			
▶ <u>51</u> emplois créés dans le cadre des projets Leader	19. Leader	18124038	7,60
<b>Assistance technique</b>		<b>9994159,68</b>	<b>4,19</b>
<b>Dépense publique totale</b>		<b>238.386.967,66</b>	<b>100</b>